BULLETIN DE SOUSCRIPTION

« EXTENSION ASSISTANCE RAPATRIEMENT A L'ÉTRANGER DES ADHÉRENTS »

EXTENSION ASSISTANCE RAPATRIEMENT A L'ETRANGER DES ADHERENTS DE LA FFRANDONNEE BULLETIN DE SOUSCRIPTION 2020/2021 – Contrat n°5369

Adresser ce document de souscription signé, accompagné du chèque de règlement à l'ordre de Gras Savoye, à :

GRAS SAVOYE Willis Towers Watson – Département Sport & Evènements

« Immeuble Quai 33 », 33 quai de Dion Bouton – CS70001 – 92814 PUTEAUX Cedex.

Objet de ce contrat :

- Il s'agit d'une extension complémentaire du contrat fédéral, réservé aux titulaires d'un titre délivré par la Fédération Française de Randonnée (IRA, FRA, IMPN, FMPN, Licence Comités, RandoPass)
- Cette option est fortement recommandée pour des séjours dans les pays où l'on exige des garanties avant le décollage d'un hélicoptère.
- Elle est nécessaire pour les séjours à l'étranger de plus d'un mois et dans la limite de 3 mois.
- La garantie est acquise pendant toute la période de validité de la licence en cours.

Nom at Pránam :		
	Date de la licence : / /	
F-mail :	@ Téléphone _ / _ / _ / _ /	
		,
	du séjour) :/ Date de fin des garanties (fin du séjour) :/_	
Destination(s) (lister l'ensemble des	s pays visités pendant le séjour) :	
ASSISTANCE VOYAGES EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALADIE «Durée du séjour = 3 mois maximum»	MONTANT DES GARANTIES	FRANCHISE
Frais de transport	Frais réels	
Remboursement complémentaire des frais médicaux à l'étranger • Frais de soins	100 000€ (seuil d'intervention = 30,49€ / remboursement complémentaire des frais dentaires urgents limités à 153€)	
Rapatriement ou transport sanitaire	Frais réels	
Retour prématuré	Frais réels	
Transport et rapatriement du corps	Frais réels	
	110101000	4
Retour des autres personnes	Frais réels	
		Néant
Retour des autres personnes Présence sur place d'un membre de la famille Séjour à l'hôtel d'un membre de la famille	Frais réels Voyage aller/retour 200€/nuit (maximum 3 000€)	Néant
Retour des autres personnes Présence sur place d'un membre de la famille Séjour à l'hôtel d'un membre de la famille Caution pénale	Frais réels Voyage aller/retour 200€/nuit (maximum 3 000€) 50 000€	Néant
Retour des autres personnes Présence sur place d'un membre de la famille Séjour à l'hôtel d'un membre de la famille	Frais réels Voyage aller/retour 200€/nuit (maximum 3 000€) 50 000€ Remboursement des frais d'avocat à concurrence de 7 700€	Néant
Retour des autres personnes Présence sur place d'un membre de la famille Séjour à l'hôtel d'un membre de la famille Caution pénale	Frais réels Voyage aller/retour 200€/nuit (maximum 3 000€) 50 000€	Néant
Retour des autres personnes Présence sur place d'un membre de la famille Séjour à l'hôtel d'un membre de la famille Caution pénale Assistance juridique à l'étranger	Frais réels Voyage aller/retour 200€/nuit (maximum 3 000€) 50 000€ Remboursement des frais d'avocat à concurrence de 7 700€ L'assisteur indique à l'assuré les démarches à entreprendre auprès des services locaux compétents pour faciliter les	Néant
Retour des autres personnes Présence sur place d'un membre de la famille Séjour à l'hôtel d'un membre de la famille Caution pénale Assistance juridique à l'étranger Assistance en cas de perte de documents	Frais réels Voyage aller/retour 200€/nuit (maximum 3 000€) 50 000€ Remboursement des frais d'avocat à concurrence de 7 700€ L'assisteur indique à l'assuré les démarches à entreprendre auprès des services locaux compétents pour faciliter les déclarations et les recherches	Néant
Retour des autres personnes Présence sur place d'un membre de la famille Séjour à l'hôtel d'un membre de la famille Caution pénale Assistance juridique à l'étranger Assistance en cas de perte de documents Frais de recherche et secours	Frais réels Voyage aller/retour 200€/nuit (maximum 3 000€) 50 000€ Remboursement des frais d'avocat à concurrence de 7 700€ L'assisteur indique à l'assuré les démarches à entreprendre auprès des services locaux compétents pour faciliter les déclarations et les recherches 20 000€ Si le bénéficiaire ne peut plus communiquer avec sa famille et dans la mesure où il réussit à joindre Mutuaide Assistance, Mutuaide Assistance leur transmet ses messages urgents.	Néant
Retour des autres personnes Présence sur place d'un membre de la famille Séjour à l'hôtel d'un membre de la famille Caution pénale Assistance juridique à l'étranger Assistance en cas de perte de documents Frais de recherche et secours Transmission de messages urgents	Frais réels Voyage aller/retour 200€/nuit (maximum 3 000€) 50 000€ Remboursement des frais d'avocat à concurrence de 7 700€ L'assisteur indique à l'assuré les démarches à entreprendre auprès des services locaux compétents pour faciliter les déclarations et les recherches 20 000€ Si le bénéficiaire ne peut plus communiquer avec sa famille et dans la mesure où il réussit à joindre Mutuaide Assistance, Mutuaide Assistance leur transmet ses messages urgents.	Néant
Retour des autres personnes Présence sur place d'un membre de la famille Séjour à l'hôtel d'un membre de la famille Caution pénale Assistance juridique à l'étranger Assistance en cas de perte de documents Frais de recherche et secours	Frais réels Voyage aller/retour 200€/nuit (maximum 3 000€) 50 000€ Remboursement des frais d'avocat à concurrence de 7 700€ L'assisteur indique à l'assuré les démarches à entreprendre auprès des services locaux compétents pour faciliter les déclarations et les recherches 20 000€ Si le bénéficiaire ne peut plus communiquer avec sa famille et dans la mesure où il réussit à joindre Mutuaide Assistance, Mutuaide Assistance leur transmet ses messages urgents.	Néant

[«] Nous vous informons que les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires pour la prise en compte de votre adhésion et la gestion de votre contrat d'assurance. Dans ce cadre, ces données peuvent être transmises à l'Assureur et peuvent également être communiquées à des experts, à nos conseils, à nos prestataires et sous-traitants. A défaut d'opposition expresse de votre part, nous pourrons vous adresser des courriers ou emails d'information en lien avec votre contrat sans caractère commercial. Vos données personnelles recueillies et traitées dans le cadre de la gestion de votre contrat ne seront toutefois jamais utilisées à des fins de prospection commerciale. La base juridique du traitement de vos données est l'exécution de votre contrat d'assurance ou le consentement concernant l'éventuel traitement de vos données de santé. La base juridique du traitement de vos données est l'exécution de votre contrat d'assurance. Ces données sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour la gestion de votre contrat et au-delà, à compter de la clôture du dossier, pendant la durée autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement, ainsi que du droit à la portabilité de vos données desvoye, l'impossibilité de gérer votre contrat et donc les prestations liées à ce dernier. Vous pouvez exercer vos droits à la vertien de votre identité, et contacter le Délégué à la Protection des Données par courrier électronique à l'adresse informatique.libertes@grassavoye.com ou par voie postale à l'adresse suivante : Gras Savoye – Délégué à la Protection des Données - Immeuble Quai 33 - 33/34 quai de Dion Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.